

# DEVENIR AMBASSADEUR

Les lycéens ambassadeurs interviennent dans les lycées ou les collèges afin de sensibiliser les plus jeunes au harcèlement.

## I. Que fait un ambassadeur ?

### 1. Son rôle

- Sensibilise ses camarades au phénomène de harcèlement et, plus largement, au respect d'autrui
- Repère les signes du harcèlement et en parle, est attentif aux autres
- Conduit un projet dans son lycée pour mobiliser l'ensemble de la communauté éducative
- Est porteur des valeurs de l'École de la confiance

Les projets de prévention sont libres. Il peut s'agir d'actions de sensibilisation au sein de l'établissement d'origine des élèves, ce qui implique un accord et un engagement du chef d'établissement dans cette démarche. L'action peut aussi avoir lieu dans une école ou un établissement proche. Dans ce cas, l'accord de la direction de l'école/du chef d'établissement concerné doit également être sollicité et le projet doit être travaillé dans le cadre que constitue l'école ou l'établissement en bénéficiant.

### 2. Un ambassadeur c'est :

- Être un élève responsable
- Être à l'écoute de ses camarades
- Soutenir et convaincre l'élève victime d'en parler aux adultes
- Être capable de collaborer avec les autres élus du lycée

### 3. Un ambassadeur ce n'est pas :

- Celui qui va régler seul les situations de harcèlement dans son lycée
- Un justicier
- Un médiateur, c'est l'équipe ressources qui se charge du volet médiation
- Un témoin passif
- Le chef de ses camarades

## II. Pourquoi des ambassadeurs lycéens contre le harcèlement ?

La recherche montre que la prévention du harcèlement entre pairs nécessite une mobilisation globale au sein des établissements : tous les adultes doivent être sensibilisés et vigilants sur cette question, mais les élèves doivent également être impliqués, pour que la prévention soit efficace. Une approche systémique, reposant sur l'approche par le climat scolaire est nécessaire.

La mobilisation d'élèves volontaires, appelés « ambassadeurs lycéens contre le harcèlement », a des résultats significatifs, puisqu'ils forment leurs pairs et initient des actions de prévention de leurs camarades ou d'autres élèves des collèges et écoles alentours. Outre la lutte contre le harcèlement, ce dispositif permet de valoriser le rôle des élèves et de leur donner des responsabilités au sein de leur établissement.

### 1. Les conditions de la réussite du dispositif

Les ambassadeurs lycéens doivent être des élèves **volontaires** – pas uniquement des élus lycéens (CVL, CAVL) ou des délégués de classe.

Ils doivent être au nombre minimum de **trois par établissement**, afin de ne pas se retrouver seul pour mettre en place leur projet de prévention.

Un **adulte ressource** doit accompagner les ambassadeurs dans chaque établissement et veiller à ce que le projet de lutte contre le harcèlement des élèves s'intègre bien dans le **plan de prévention des violences et du harcèlement de l'établissement**.

### 2. Le rôle des ambassadeurs lycéens contre le harcèlement

Le rôle des ambassadeurs lycéens contre le harcèlement est de mettre en place un projet de sensibilisation sur la problématique du harcèlement entre pairs, en particulier pour la J NAH : la journée Non Au Harcèlement. **Ce projet est libre**. Il peut s'agir d'une action au sein de l'établissement d'origine des élèves, ce qui implique un accord et un engagement du chef d'établissement dans cette démarche. L'action peut aussi avoir lieu dans une école ou un établissement proche. Dans ce cas, l'accord de la direction de

l'école/du chef d'établissement concerné doit également être sollicité et le projet doit être travaillé dans le cadre que constitue l'école ou l'établissement en bénéficiant.

**S'ils le souhaitent**, les ambassadeurs lycéens contre le harcèlement peuvent intervenir au quotidien en tant qu'élèves ressources dans leur établissement et être identifiés comme tels. Ils peuvent ainsi signaler les situations problématiques dont ils ont connaissance aux **adultes de leur établissement, lesquels prendront en charge le règlement de la situation**, en les associant le cas échéant, si cela est utile et opportun.

### a. Quelques idées d'actions pour agir contre le harcèlement dans mon lycée

- Organiser un événement dans mon établissement pour la journée nationale de mobilisation contre le harcèlement à l'école le premier jeudi du mois de novembre
- Participer au concours "Non au Harcèlement !"
- Sensibiliser les élèves de son lycée (heures de vie de classe, semaine de l'engagement, actions du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), etc.)
- Intervenir dans la formation des délégués de classe
- Proposer un temps d'échange avec les parents sur la thématique
- Assurer le lien avec le Conseil à la vie lycéenne afin que figurent, dans le règlement intérieur, des dispositions particulières contre le harcèlement
- Faire connaître à ses camarades le numéro dédié : le **3018**
- S'appuyer sur les outils de communication du lycée tels que le journal du lycée ou l'environnement numérique de travail (ENT) pour diffuser les messages de prévention.

### b. Pour dire non au harcèlement et susciter la mobilisation

Vous pouvez par exemple :

- Créer un badge, des pin's, bracelets, des sets de table, etc., afin de marquer les esprits et d'inscrire la prévention dans la durée
- Créer un slogan, un hashtag dans le but de travailler le sentiment d'appartenance
- Créer un clip, une affiche, une chanson dans le cadre des cours (heures d'études, arts plastiques, éducation musicale, EPS, EMC, etc.) pour associer tous les adultes du lycée
- Lancer une campagne d'affichage en vous appuyant sur les ressources nationales pour obtenir une plus large audience et assurer une plus vaste mobilisation
- Initier des journées / semaines thématiques : Journée "Non au harcèlement !", Semaine du respect et de la tolérance, journée de la politesse afin d'inscrire la dynamique dans le plan d'actions du CESC et donc d'impliquer les parents et les autres partenaires du lycée
- Construire un trombinoscope des ambassadeurs et des référents adultes pour une plus grande visibilité sur le réseau de soutien existant autour des victimes
- Écrire une charte d'engagement avec la communauté éducative afin de prévenir et combattre le harcèlement, validée en conseil d'administration et annexée au règlement intérieur
- Utiliser les grands moments de l'année (rentrée, accueil des élèves et des personnels, fête du lycée, événements sportifs, etc.) pour diffuser les messages de prévention à un large public.